

# Des outils efficaces pour réduire les risques chimiques et les troubles musculosquelettiques

Si les troubles musculosquelettiques (TMS) sont la première cause de maladies professionnelles dans le secteur du BTP, le risque chimique est également préoccupant. Ces enjeux de santé publique font l'objet de deux programmes d'accompagnement dédiés de la part de l'Assurance Maladie-Risques professionnels.



## Vigilance quant aux TMS et mal de dos

Si tous les secteurs d'activité sont concernés par les TMS, les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont particulièrement touchées. Les TMS y représentent 91 % des maladies professionnelles reconnues. En cause, les contraintes physiques du secteur : port de charges lourdes, utilisation d'outils et d'engins transmettant des vibrations, travail accroupi ou les bras en l'air, travail répétitif... **Pour les salariés, l'impact de ces maladies professionnelles est lourd** : dégradation de la qualité de vie, douleurs répétées, handicap, perte de capacité, risque de désinsertion. Les TMS ont également des **retentissements sur les entreprises**, leur performance et leur pérennité. 186 millions d'euros de cotisations sont versés par les entreprises du secteur au titre de ces sinistres.

## Produits chimiques et poussières nécessitent des précautions

L'exposition à des produits chimiques (silice cristalline, plomb, poussières de bois, amiante...) constitue également un risque majeur de maladie professionnelle dans les métiers de la construction. Quelles sont **les conséquences pour les salariés** ? Certains agents chimiques

ont des effets immédiats sur la santé (irritations, maux de tête, allergies, asphyxie, intoxications ou brûlures). D'autres ont des effets différés, et peuvent provoquer des cancers ou d'autres pathologies, détectables des années après l'exposition. Il s'agit des produits cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR). Les entreprises pâtissent elles aussi des risques chimiques qui peuvent entraîner **une désorganisation de l'activité** (absentéisme, rotation de l'emploi ou turn-over...) ou provoquer des dégâts matériels (incendie, explosion...).

## Des solutions existent

Pour aider les entreprises du BTP, l'Assurance Maladie-Risques professionnels enrichit ses offres de prévention avec :

- Une nouvelle démarche – **Risques Chimiques Pros** : qui propose des solutions concrètes et efficaces pour réduire l'exposition des salariés.
  - Un renouvellement de sa démarche de prévention **TMS Pros**, un dispositif qui permet d'identifier l'ensemble des facteurs de risques pour modifier l'organisation du travail de manière durable.
- Autant de solutions, déjà mises en oeuvre par de nombreuses entreprises, pour améliorer la sécurité et la qualité de vie au travail de leurs salariés et optimiser leur fonctionnement.

## TMS ET MAL DE DOS DANS LE BTP

**Environ 186 M€**  
coût annuel des TMS pour les entreprises du secteur ;

**10 %**  
des accidents du secteur sont liés au mal de dos ;

**1,8 M**  
de journées de travail perdues, soit plus de 8 500 équivalents temps plein ;

**40 %**  
des arrêts de travail liés au mal de dos.

Source : Assurance Maladie Chiffres 2016-2017

## BTP ET RISQUES CHIMIQUES

**1 salarié sur 3**  
exposé à au moins un produit chimique.

Source : Enquête réalisée en 2017 sur la Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer)

Retrouvez toutes les informations sur les deux démarches de prévention de l'Assurance Maladie Risques professionnels sur :

[ameli.fr/entreprise](http://ameli.fr/entreprise)



**l'Assurance Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun